**29e session du groupe de travail de l’EPU**

**Examen de la France**

**15 janvier 2018**

**Intervention de l’Autriche**

L’Autriche remercie S.E. Ambassadeur Croquette et la délégation française pour la présentation de son rapport national.

Nous tenons à saluer les avancées réalisées au niveau de la mise en œuvre des recommandations du deuxième cycle de l’EPU. Nous saluons en particulier la ratification par la France de la Convention d’Istanbul du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l’égard des femmes et la violence domestique. Nous sommes satisfaits que la France ait mis fin à l’état d’urgence instauré après les attentats terroristes dont elle a été victime le 13 novembre 2015. Nous souhaitons également féliciter la France pour l’adoption du Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT pour la période 2017-2020. L’Autriche souhaite enfin encourager la France à progresser avec les réformes législatives sur l’interdiction du châtiment corporel des enfants.

En plus des observations soulevées dans les questions écrites, l’Autriche souhaiterait formuler les recommandations suivantes :

* Assurer une mise en œuvre effective de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées en vérifiant la pleine conformité des dispositions légales. Abroger en priorité l’article L5 du Code électoral permettant au juge de retirer le droit de vote des personnes sous tutelle ;
* Mettre en place les conditions nécessaires afin d’assurer que des enquêtes rapides, indépendantes et approfondies soient effectuées en cas de plaintes de mauvais traitement imputables aux forces de l’ordre ;
* Assurer un suivi et une évaluation indépendante de la mise en œuvre du Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT pour la période 2017-2020 ;

Je vous remercie vivement.